

Le Règlement

5^È ÉDITION
SOCCER MEETING
TOURNOI INTER – ENTREPRISES

STADE DELAUNE
24 juin 2022
16 h

soccer-meeting.fr
02 41 69 26 91



www.ville-avrille.fr



Avrillé
Ville-Parc

Article 1 : Date, horaires et lieu

Le Tournoi de Football Inter Entreprises se déroulera le vendredi 24 juin 2022 au stade Auguste Delaune 49240 Avrillé. Il débutera à 17h00 et se terminera vers 22h30. Les équipes seront reçues à partir de 16h00.

Article 2 : Participation et inscription

Le tournoi est ouvert aux entreprises et à leurs salariés. S'il est privilégié la composition d'une équipe composée uniquement de salariés de l'entreprise, il est cependant autorisé la participation de personnes extérieures à l'entreprise (conjoint, enfants de salariés ou d'agents, ex salariés, etc...) dans la limite de 30 % de l'effectif de l'équipe inscrite. Il est également autorisé que plusieurs entreprises (2 maximum) composent une équipe commune.

La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2022 à 0h00.

L'inscription d'une équipe ne sera effective qu'après réception des frais d'engagement et du fichier d'inscription accompagné des certificats médicaux des joueurs non licenciés. Les joueurs en possession d'une licence sportive en cours de validité pour la saison 2021/2022 seront dispensés de fournir un certificat médical.

Article 3 : Règles du jeu.

Les équipes sont composées de 10 joueurs maximum (6 joueurs + 1 gardien de but et 3 remplaçants). Les règles du jeu sont celles du football à 7 excepté le fait qu'il n'y a pas de hors-jeu.

Article 4 : Tenue des joueurs.

Tous les joueurs doivent porter une tenue complète de football (chaussures, chaussettes, protège-tibias, short, maillot). Le gardien portera une chasuble remise par l'organisation. Si l'arbitre estime que l'on ne peut clairement distinguer les couleurs des 2 équipes, des chasubles seront proposées à une des deux équipes. Les chaussures sont libres : tennis/baskets ou chaussures de foot moulées (pas de crampons vissés). Les protèges tibias sont obligatoires afin d'assurer la sécurité des joueurs.

Article 5 : Déroulement des matchs.

La durée des matchs est de 12 minutes (sans mi-temps), sauf pour la finale.

Les remplacements sont autorisés à tout moment de la partie, sans attendre un arrêt de jeu. Le joueur rentrant ne peut pénétrer que lorsque le joueur sortant est hors des limites du terrain. Un joueur remplacé peut à nouveau rentrer en cours de match (principe du remplacement illimité).

Le début des matchs est notifié par le coup de sifflet effectué du podium, afin de garantir une synchronisation générale du début de toutes les rencontres. La fin de chacun des matchs est notifiée par le coup de sifflet de l'arbitre du match, sachant que les arrêts de jeu ne peuvent dépasser une minute.

La gestion du chronomètre et celle du score, pendant le match, sont assurées par l'arbitre.

L'organisation du tournoi annonce le début de chaque match et la fin théorique des matchs. Il appartient à l'arbitre de chaque match de laisser du temps de jeu complémentaire en fonction du déroulement du match. Ce temps complémentaire ne peut excéder 1 minute.

Avant chaque début de match, les équipes devront se présenter 3 minutes avant l'heure officielle du match afin que l'arbitre procède à un tirage au sort entre les 2 équipes : le gagnant choisit, soit le côté de jeu du terrain, soit le ballon pour l'engagement.

Article 6 : Arbitrage et Discipline

L'arbitrage des matchs est assuré par les organisateurs du tournoi.

Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 3 minutes, sans remplacement possible.

En cas de faute grave ou de comportement non acceptable, l'arbitre peut délivrer un carton rouge entraînant l'exclusion définitive du joueur concerné pour la durée de la rencontre, sans remplacement possible. Le joueur n'aura pas le droit de jouer le match suivant. Un second carton rouge durant le Tournoi entraîne l'exclusion définitive du joueur pour le reste du tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'exclure tout joueur ou toute équipe qui ne respecterait pas les règles de Fair Play et de bonne conduite.

Tout litige (prévu ou non au Règlement) pouvant survenir à l'occasion d'un match sera du ressort d'un Jury d'Appel mis en place par le Comité Organisateur et qui prendra une décision définitive. Les réclamations sont à formuler au Podium, et aucune réclamation concernant les décisions des arbitres sur les terrains ne sera acceptée.

Sachant qu'il n'y a pas d'arbitre de touche, les décisions sont du ressort de l'arbitre central.

Article 7 : Déroulement du Tournoi

Phase de Poule.

Les 20 équipes sont réparties en 4 poules A - B - C - D de 5 équipes. Un tirage au sort officiel définira la répartition des équipes dans les poules. Un représentant de chaque équipe devra obligatoirement y assister. Il sera organisé dans les 3 semaines qui précèdent le tournoi.

Chaque équipe joue 4 matchs dans sa poule qualificative.

L'attribution des points est le suivant :

- Match Gagné = 4 points
 - Match Nul = 2 points
 - Match Perdu = 1 point
 - Match Perdu par forfait ou pénalité = 0 point
- (Le forfait est enregistré pour l'équipe bénéficiaire sur le score de 2 à 0)

En cas d'égalité de points à l'issue de la phase de Poule, le classement sera établi de manière suivante :

- a) En premier lieu, prise en compte du résultat du match joué entre les équipes ex aequo.
- b) En cas de résultat nul entre les équipes ex aequo, est classé d'abord l'équipe qui aura la plus grande différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des 4 matchs.
- c) En cas d'égalité, le nombre de buts inscrits au cours des 4 matchs.
- d) En cas d'égalité de nombre de buts inscrits, sera classé d'abord l'équipe la moins pénalisée disciplinairement (avertissement et suspension) au cours des 4 matchs.
- e) En cas d'égalité à l'issue des 4 critères précédents, les équipes ex aequo seront départagées par une séance de 3 tirs au but (avec 3 tireurs différents) puis par principe de mort subite.

Le classement de ces poules permet de répartir les équipes dans 5 groupes de classement comme suit :

Groupe 1 : Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule s'affronteront pour établir le classement de la place 1 à 4.

Groupe 2 : Les équipes classées 2^{ème} de chaque poule s'affronteront pour établir le classement de la place 5 à 8.

Groupe 3 : Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule s'affronteront pour établir le classement de la place 9 à 12.

Groupe 4 : Les équipes classées 4^{ème} de chaque poule s'affronteront pour établir le classement de la place 13 à 16.

Groupe 5 : Les équipes classées 5^{ème} de chaque poule s'affronteront pour établir le classement de la place 17 à 20.

Phase de classement

Pour chaque groupe de classement, les 4 équipes se rencontrent en demi-finale selon un tirage préétabli. Les 2 vainqueurs se rencontreront ensuite pour les 2 premières places du groupe de classement. Les 2 équipes vaincues se rencontrent pour les deux places suivantes.

Les 2 équipes vainqueurs des demi-finales du groupe 1 disputeront la finale du Tournoi.

La finale se joue en 15 minutes sans pause.

Les 2 équipes éliminées en demi-finales jouent le match de classement pour les 3^{ème} et 4^{ème} places.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire lors des matchs de phase de classement, les équipes sont départagées par une séance de 3 tirs au but (avec 3 tireurs différents) puis principe de mort subite.

Article 8 : Séances de tirs au but

Tous les joueurs de l'équipe, y compris les remplaçants au moment du coup de sifflet final, peuvent être désignés tireurs lors d'une séance de tirs au but.

Le gardien de but peut être un joueur de l'équipe qui ne gardait pas le but au moment du coup de sifflet final. Un joueur ne peut retirer que lorsque tous les autres joueurs de l'équipe (y compris le gardien et les joueurs remplaçants au moment du coup de sifflet final) ont déjà tiré.

Article 9 : Responsabilité

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, pertes ou accidents survenant du fait ou pendant le tournoi.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation d'une équipe au tournoi de Football Inter - Entreprises « Soccer Meeting » implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 11 : Modification du règlement

Le Comité Organisateur du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Dans ce cas-là, le nouveau règlement sera communiqué aux équipes participantes.

Article 12 : Récompenses

A l'issue de la Finale du Tournoi Principal, des récompenses seront remises aux différentes équipes.